

Strasbourg, 8 février 2010

CCJE-GT(2010)1

Conseil Consultatif de juges européens (CCJE)

Le rôle des juges dans l'exécution des décisions judiciaires, dans leurs relations avec les autres fonctions étatiques ou et les autres acteurs

QUESTIONNAIRE

Le rôle des juges dans l'exécution des décisions judiciaires, dans leurs relations avec les autres fonctions étatiques ou et les autres acteurs

QUESTIONNAIRE

A) EN MATIERE CIVILE ET ADMINISTRATIVE
1. L'autorité chargée de l'exécution est-elle spécifiée dans la loi (constitution, loi, etc.) ? Oui Non
2. Quelles sont les compétences du juge en matière d'exécution : Il est chargé de l'exécution ? Oui Non
Autres compétences en matière d'exécution ?
Oui difficultés relatives aux titres exécutoires ; contestations qui s'élèvent à l'occasion de l'exécution forcée des jugements Non Si oui, veuillez préciser
,
3. Le juge chargé de l'exécution (s'il existe) est-il le même que celui qui a rendu la décision ? Oui Non
4. Les parties doivent-elles intenter une nouvelle procédure pour que la décision soit exécutée ? Oui Non
En principe, il faut s'adresser à un huissier de justice ; cependant une procédure d'exécution forcée (exemple : saisie immobilière) doit être engagée en cas d'inefficacité de l'exécution demandée à l'huissier
5. Cette procédure doit-elle aboutir par une nouvelle décision ? Oui dans le cas précédent Non
6. Le juge travaille-t-il avec d'autres personnes, acteurs dans la procédure d'exécution ? Oui par exemple : huissier de justice

	Veuillez préciser quelles sont ces personnes Non
7. quelle	Lorsqu'il travaille avec d'autres acteurs de la procédure d'exécution, es sont les tâches exactes du juge : Il engage la procédure ? Oui Non
=	Il contrôle et surveille la procédure (délai par ex.) et le travail
effect	tué par les autres acteurs ? Dui Non
≅-	Autres tâches ? Oui Non
Le ca	s échéant, veuillez préciser
Par	exemple, indemnisation des procédures d'exécution se révélant tifiées
	Quelle est la formation de la personne chargée de l'exécution, si ce pas un juge ? un huissier de justice est un officier ministériel
9. dans	Les parties ont-elles un recours si l'exécution n'est pas effectuée un délai raisonnable ? Oui Non
	ui, quelles peuvent être les sanctions de ce recours ? <mark>indemnisation préjudices subis</mark>
10.	Quels sont les pouvoirs du juge pour accélérer l'exécution ?
11. mesu	Quels sont les pouvoirs du juge pour forcer l'exécution ? <mark>la prise de ires conservatoires sur les biens du débiteur</mark>
	Quels sont les pouvoirs du juge pour protéger les droits des parties es tiers lors de la procédure d'exécution ? la possibilité de statuer
selon	une procédure contradictoire sur toutes les difficultés d'exécution.
13. des <mark>d'ins</mark> c	Dans votre pays, quels sont les principaux obstacles à l'exécution décisions? Manœuvres dilatoires ; insolvabilité ou organisation plyabilité des débiteurs
14. néces	Selon vous, pour votre pays, quels sont les changements principaux ssaires pour améliorer l'efficacité de la procédure d'exécution?

Les juridictions devraient avoir un rôle direct à jouer pour l'exécution de leurs décisions, l'exécution étant alors dirigée par les juges eux-mêmes ou leurs délégués

15. La procédure d'exécution est-elle la même en matière civile et en matière administrative : Oui Non Sinon, veuillez préciser les différences.
Principe traditionnel d'absence de voie d'exécution forcée contre l'administration. Evolution législative depuis 1980 tendant à une meilleure prise en considération des intérêts des justiciables (mandatement d'office des
condamnations pécuniaires prononcées contre une personne morale de droit public; pouvoir d'injonction reconnu au juge en certaines matières, par exemple la réintégration d'un agent public après annulation judiciaire de sa révocation ou délivrance d'un titre de séjour à un étranger etc).
B) En matiere penale
16. L'autorité chargée de l'exécution des peines est-elle spécifiée dans la loi (constitution, loi, etc.) ? Oui : code de procédure pénale Veuillez préciser Non
17. Quelles sont les compétences du juge en matière d'exécution des peines : ■ Il est chargé de l'exécution ? □ Oui □ Non
Autres compétences en matière d'éxécution? Oui aménagement des sanctions pénales Non
Si oui veuillez préciser
18. Le juge chargé de l'exécution (s'il existe) est-il le même que celui qui a rendu la décision ?
19. Le juge travaille-t-il avec d'autres personnes, acteurs dans la procédure d'exécution des peines? Oui Veuillez préciser quelles sont ces personnes personnel de police,
personnel pénitentiaire, ministère de l'économie et des finances
Non

20. Lorsque le juge travaille avec d'autres acteurs de la procédure d'exécution, quelles sont les tâches exactes du juge ? ✓ Il engage la procédure ✓ Oui ✓ Non
Il contrôle et surveille la procédure (délai par ex.) et le travail effectué par les autres acteurs Non Autres
Non Le cas échéant, veuillez préciser : difficultés relatives à l'exécution des peines, aménagement des peines (semi-liberté, libération conditionnelle etc)
Quels sont les pouvoirs du juge pour protéger les droits des détenus et des tiers lors de la procédure de l'exécution? statuer selon une procédure contradictoire sur toutes les difficultés relatives à l'exécution des peines
Quel est le rôle du juge dans les peines alternatives à l'emprisonnement ? pouvoir de décision et/ou révocation de la mesure d'aménagement
23. Quel est le rôle du juge dans l'application des peines (aménagement, libération conditionnelle, etc.) ? les mêmes pouvoirs
Quel est le rôle du juge pour permettre le paiement effectif des amendes ? pouvoir de délivrer une contrainte judiciaire (emprisonnement dont la durée, fixée par la loi, dépend du montant des amendes dues)
25. Quelles sont les motifs principaux des plaintes concernant les droits des détenus ? mauvais traitements
Qui est chargé, dans votre pays, des plaintes concernant les conditions de vie en prison ? Quelle est la procédure de traitement de ces plaintes ? Le procureur de la République peut, après enquête, exercer s'il y a infraction pénale des poursuites.
La victime peut aussi agir en responsabilité civile et indemnisation contre

27. Dans votre pays, quelles sont les principaux obstacles à l'exécution des peines? Insuffisance des moyens humains et matériels

l'administration pénitentiaire

28. Selon vous, pour votre pays, quels sont les changements principaux nécessaires pour améliorer l'efficacité de la procédure d'exécution des peines?

Renforcer les moyens des autorités chargées de l'exécution ; développer les mesures alternatives à l'emprisonnement ; rénover profondément les établissements pénitentiaires